



Nations Unies

A/CONF.206/L.1



**Conférence mondiale sur la
prévention des catastrophes**

**Kobe, Hyogo, Japon
18-22 janvier 2005**

Distr.: Limitée
20 décembre 2004
Français
Original: Anglais

Point 10 de l'ordre du jour provisoire
**Examen de la Stratégie et du Plan d'action
de Yokohama pour un monde plus sûr**

Examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr

Note du secrétariat*

Le présent document a été élaboré conformément aux résolutions 56/195 (par. 18) et 57/256 (par. 4, 5 et 7) de l'Assemblée générale, dans lesquelles il a été proposé de procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr (1994) et d'en présenter les conclusions lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

Ce document se fonde sur les observations formulées par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes à ses neuvième et dixième sessions, qui se sont tenues les 4 et 5 mai et les 7 et 8 octobre 2004, respectivement. Des observations supplémentaires ont été communiquées par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui ont participé à la première session du Comité préparatoire de la Conférence, les 6 et 7 mai 2004, puis à l'occasion de l'examen du projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr (A/CONF.206/PC(II)/3) à la deuxième session du Comité préparatoire, les 11 et 12 octobre 2004.

Le secrétariat de la Conférence entend diffuser des informations détaillées en rapport avec le processus d'examen de Yokohama par plusieurs moyens destinés à différents publics.

* Le présent document est soumis tardivement car sa rédaction a nécessité toute une série de consultations internes et externes.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 – 23	3
A. Rappel des faits	1 – 3	3
B. Méthodologie et documents de référence	4 – 9	3
C. Aléas, vulnérabilité et réduction des risques: la base d'un engagement	10 – 23	5
II. Résultats obtenus et défis à relever	24 – 99	7
A. Gouvernance: cadres organiques, juridiques et directifs	27 – 41	8
i) Politiques de base	27 – 28	8
ii) Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement	29 – 34	8
iii) Ressources nécessaires	35 – 36	9
iv) Dispositifs nationaux	37 – 39	9
v) Partenariats, participation du public et collectivités locales	40 – 41	10
B. Identification, évaluation et surveillance des risques et alerte rapide	42 – 55	10
i) Évaluation des risques au niveau national	42 – 43	10
ii) Données et méthodes à employer	44 – 47	10
iii) Risques nouveaux	48 – 50	11
iv) Alerte rapide	51 – 55	12
C. Gestion des connaissances et éducation	56 – 71	12
i) Gestion et mise en commun des informations	56 – 57	12
ii) Éducation et formation	58 – 64	13
iii) Recherche	65 – 67	14
iv) Sensibilisation du public	68 – 71	15
D. Réduction des facteurs de risque sous-jacents	72 – 93	15
i) Gestion des ressources environnementales et naturelles	75 – 77	16
ii) Pratiques en matière de développement social et économique	78 – 84	16
iii) Aménagement du territoire et autres mesures techniques	85 – 88	18
iv) Techniques de pointe	89 – 93	18
E. Préparation à une intervention efficace et relèvement	94 – 99	19
III. Conclusions	100 – 107	20
A. Résultats obtenus	100	20
B. Lacunes et difficultés	101 – 107	22
Annexe		
Évolution des principes de la Stratégie de Yokohama vers un nouveau cadre d'orientation pour la prévention des catastrophes		25

I. Introduction

A. Rappel des faits

1. Dans sa résolution 57/256, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit procédé à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr: Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, et du Plan d'action correspondant. Le Secrétaire général a proposé que cette tâche («l'examen de la Stratégie de Yokohama») soit exécutée par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en concertation avec les parties prenantes concernées. L'Assemblée a renouvelé cette demande dans sa résolution 58/214 en précisant qu'il faudrait conclure l'examen de la Stratégie de Yokohama lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (préfecture de Hyogo, Japon).

2. L'examen de la Stratégie de Yokohama a été un processus analytique portant sur la période de 1994 à ce jour. Le document issu de cet examen rend compte de l'évolution constatée au niveau mondial en matière de réduction des risques de catastrophe – sensibilisation à la question, résultats, limites et contraintes – et présente une synthèse des observations formulées à ce sujet¹.

3. Si l'importance de la réduction des risques de catastrophe est de mieux en mieux comprise et acceptée, c'est parce que cette question a été intégrée dans des engagements mondiaux en faveur du développement durable, tels que ceux qui sont très clairement exprimés dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg², notamment dans ses dispositions concernant la vulnérabilité, l'évaluation des risques et la gestion des catastrophes. La fin de la période 2005-2015 coïncidera avec l'examen de la gestion des catastrophes et de la vulnérabilité aux catastrophes par la Commission du développement durable, une tâche qui sera entreprise dans le cadre du cinquième cycle de travail de la Commission (2014-2015) en tant qu'activité de suivi du Sommet mondial pour le développement durable. L'année 2015 est également la date fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, auxquels la réduction des risques de catastrophe est intrinsèquement liée.

B. Méthodologie et documents de référence

4. Le présent examen se fonde sur les documents issus de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et, depuis 2000, de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Ces sources d'information ont été complétées par les données

¹ L'expression «réduction des risques de catastrophe» utilisée dans le présent document désigne le cadre conceptuel englobant les éléments à prendre en considération pour réduire les facteurs de vulnérabilité et prévenir les risques de catastrophe dans l'ensemble d'une société donnée, en vue d'éviter (prévention) ou de limiter (préparation en prévision des catastrophes et atténuation de leurs effets) les conséquences néfastes des aléas, dans le contexte plus large du développement durable. (*Living With Risk*, vol. II, annexe 1, «Terminology: Basic terms of disaster risk reduction», Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2004).

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

d'expérience et les observations communiquées par les gouvernements, ainsi que par des organismes ou des particuliers s'intéressant à la gestion des risques de catastrophe ou aux différents aspects du développement durable, une attention croissante étant accordée aux programmes d'élimination de la pauvreté.

5. Bon nombre des premiers résultats obtenus, de même que les domaines sur lesquels il faudrait centrer l'attention, ont été recensés dans les conclusions du forum sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et du sous-forum consacré au rôle de la science et de la technologie dans la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que dans le rapport final du Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/54/132 et Add.1).

6. Les recommandations formulées dans la résolution 54/219 de l'Assemblée générale, qui a lancé la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ont confirmé la volonté des États Membres d'améliorer la collaboration intersectorielle et la coordination des initiatives de prévention des catastrophes, tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes a été créée pour coordonner les stratégies et politiques menées dans ce domaine avec les efforts du secrétariat de la Décennie de façon à obtenir des effets de synergie entre les travaux des organismes des Nations Unies et les activités réalisées en matière de développement social et économique et d'action humanitaire³. Le Cadre d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, établi en 2001, vise à mieux cerner les domaines d'activité à privilégier.

7. Depuis 2001, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a recueilli des informations sur les politiques, les activités d'ordre technique et les mesures de sensibilisation mises en œuvre dans le monde entier pour réduire les risques de catastrophe. Cette démarche, qui a bénéficié de la participation de nombreuses organisations et s'appuie sur la documentation relative à leurs activités, a permis de faire connaître les progrès réalisés dans les domaines de l'action humanitaire, de la protection de l'environnement, de la technique et du développement dans le cadre de multiples programmes mondiaux⁴. Plus d'une cinquantaine de consultations régionales et thématiques, organisées en 2003 et 2004 par les organisations partenaires avec le soutien de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ont contribué à étoffer l'examen de la Stratégie de Yokohama grâce aux observations et renseignements recueillis.

8. Toutes sortes d'exemples des résultats obtenus et d'informations de ce type figurent dans l'ouvrage de référence en deux volumes intitulé *Living with Risk: A global review of disaster reduction initiatives* (Nations Unies, 2004), qui a été suivi de la publication *Know Risk* (à paraître, Nations Unies, 2004). Une série de trois CD-ROM élaborée par le secrétariat de la Stratégie sur le thème «Réduction des risques de catastrophe, 1994-2004» contient des informations statistiques de portée mondiale, des fiches de pays, des documents de référence, les observations de spécialistes et des données d'expérience émanant de plus de 120 pays.

9. L'importance primordiale des multiples corrélations entre les risques de catastrophe et le développement est expliquée dans la publication du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulée *La réduction des risques de catastrophe: un défi*

³ Résolution 56/195 de l'Assemblée générale.

⁴ Document d'information de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, *Extracts Relevant to Disaster Risk Reduction from International Policy Initiatives 1994-2003* (4 et 5 mai 2004).

pour le développement (2004), qui définit un «indice de risque de catastrophe» et a été élaborée avec le concours de la base de données sur les ressources mondiales (GRID) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, entre autres.

C. Aléas, vulnérabilité et réduction des risques: la base d'un engagement

10. Pris conjointement, le message de Yokohama et les principes de la Stratégie de Yokohama expriment l'idée essentielle de cette stratégie et de son Plan d'action pour un monde plus sûr, à savoir que tant que la réduction des risques de catastrophe ne fera pas partie intégrante des plans et des programmes de développement des pays à tous les niveaux, les progrès réalisés sur les plans social et économique ne cesseront d'être remis en cause par des catastrophes récurrentes.

11. Depuis l'adoption de la Stratégie de Yokohama, quelque 7 100 catastrophes ont été provoquées par des aléas naturels à travers le monde. Elles ont causé plus de 300 000 morts et pour plus de 800 milliards de dollars de dégâts⁵. Selon certaines estimations, plus de 200 millions de personnes, au bas mot, sont en moyenne touchées chaque année par des catastrophes dites «naturelles» depuis 1991⁶.

12. Les deux tiers des catastrophes survenues depuis 1994 étaient des inondations et des tempêtes. On a recensé notamment des précipitations records, des inondations exceptionnelles et des tempêtes sans précédent sur chacun des cinq continents. Par sa violence, l'ouragan Mitch a anéanti les fruits de plus de 10 années de développement dans certaines parties de l'Amérique centrale.

13. Cette période a également été marquée par des sécheresses extrêmement graves et prolongées, parfois accompagnées de températures records dans de nombreuses régions de la planète. Suivant les moyennes calculées à l'échelle mondiale, 1998, 2002 et 2003 ont été les années les plus chaudes jamais enregistrées. En Asie et en Europe, des canicules exceptionnelles ont tué des milliers de personnes. Conjuguées aux comportements humains, ces conditions naturelles ont provoqué des incendies violents et souvent incontrôlables sur les cinq continents.

14. L'un des épisodes du phénomène El Niño les plus intenses du siècle s'est produit en 1997-1998, entraînant une importante sécheresse, des inondations et d'autres changements des conditions météorologiques. Ces événements ont eu de lourdes conséquences pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé et l'infrastructure. Ils ont causé la mort de 20 000 personnes environ et des dégâts matériels estimés à 35 milliards de dollars.

15. Les connaissances scientifiques en matière de changements climatiques, telles qu'elles ressortent des évaluations périodiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), se sont étoffées depuis 1994, à mesure que croissaient les inquiétudes de la population et des gouvernements dans de nombreux pays. Les températures moyennes augmentent à l'échelle mondiale, le niveau des mers s'élève et

⁵ Base de données sur les catastrophes naturelles de Munich Reinsurance, chiffres calculés pour le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en avril 2004.

⁶ Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU et Président de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, remarques préliminaires, huitième session de l'Équipe spéciale, Genève, 5 et 6 novembre 2003.

les glaciers reculent. Cependant, il n'a pas été démontré que les conditions météorologiques extrêmes de nature à causer des catastrophes avaient sensiblement évolué. D'après les rapports du GIEC, il est probable que la sécheresse et les précipitations s'intensifieront à l'avenir dans certaines régions. La question de savoir quels seront les effets à long terme et quel est le meilleur moyen de traiter les problèmes continue de faire l'objet d'intenses débats à l'échelon international.

16. Bien qu'elles ne représentent que 15 % des catastrophes recensées, les catastrophes géologiques sont à l'origine d'un tiers des 300 000 victimes de ces 10 dernières années. Une série de séismes extrêmement destructeurs et meurtriers survenus entre 1999 et 2004 a choqué l'opinion publique par le nombre élevé de victimes qui auraient pu être évitées et par le fait que des installations publiques, notamment des écoles, offraient une sécurité insuffisante. Des glissements de terrain et des coulées de boue ou de débris de grande ampleur, qui résultent souvent des effets conjugués d'aléas hydrométéorologiques, géologiques et écologiques, ont fait 40 000 victimes supplémentaires.

17. Aussi violents qu'aient été ces graves événements, leurs effets ont certainement été multipliés à cause de la vulnérabilité et de la préparation insuffisante des communautés touchées, en particulier dans les pays en développement. Alors que 11 % seulement des populations exposées aux aléas naturels vivent dans des pays à faible développement humain, elles comptent pour plus de 53 % dans le total des victimes⁷. Une analyse du PNUD montre que les activités humaines influent aussi bien sur la vulnérabilité que sur les aléas, qu'il s'agisse de moindres capacités institutionnelles ou de l'application insuffisante des connaissances existantes.

18. L'urbanisation rapide engendre des risques de catastrophe par une combinaison complexe de facteurs, à savoir la concentration démographique, l'exclusion sociale et la pauvreté, qu'aggrave la vulnérabilité physique. Celle-ci découle notamment d'une utilisation inadaptée des sols, d'une protection insuffisante de l'infrastructure urbaine, de l'inobservation des normes et règlements de construction, de piètres pratiques dans ce domaine et des faibles possibilités de transfert ou de répartition des risques.

19. Dans les zones rurales également, les moyens de subsistance sont de plus en plus menacés par des facteurs tels que la pauvreté, l'épuisement des ressources naturelles et foncières et d'autres contraintes économiques et sociales liées aux modes de développement planétaires, aux attraits de la vie urbaine et aux pressions croissantes s'exerçant sur les marchés internationaux. Tous ces facteurs, qui accentuent la vulnérabilité et engendrent des risques, continuent d'être tolérés en dépit des connaissances, des politiques et des capacités techniques actuelles, qui sont insuffisamment mises à profit.

20. Du fait de la multiplication des risques de catastrophe, les pouvoirs publics et la population sont désormais plus conscients des facteurs de vulnérabilité. Les corrélations entre la pauvreté, les pratiques écologiquement viables, la gestion des ressources naturelles et le degré de vulnérabilité de la population aux risques de catastrophe – qu'ils soient connus ou nouveaux – sont à l'évidence de mieux en mieux comprises.

21. Une large expérience montre que les effets socioéconomiques et les risques découlant du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) font de cette maladie bien plus qu'un simple problème de santé publique. La pollution de l'environnement fait également apparaître des risques qui débordent les aspects techniques, qu'il s'agisse de la santé humaine et animale, de l'accès à l'eau, de la

⁷ *La réduction des risques de catastrophe: un défi pour le développement*, op. cit., p. 10, 88 et 89.

sécurité alimentaire ou du maintien de l'environnement dans un état qui permette aux populations d'en tirer des moyens de subsistance rémunérateurs.

22. Des préoccupations analogues se manifestent au sujet de la répartition géographique des risques encourus, qui a des incidences sur la gouvernance, l'élaboration des politiques et les responsabilités opérationnelles. Vu que les cours d'eau délimitent souvent les frontières nationales, les crues peuvent toucher plusieurs pays voisins. Les tempêtes, les lignes de faille et les bassins hydrographiques ne se limitent pas à un seul pays et échappent à la notion de souveraineté, d'où la difficulté de déterminer les causes et les effets de tel ou tel événement. Les campagnes de sensibilisation aux aléas ou les stratégies de gestion des catastrophes et des risques doivent donc tenir compte des conséquences transnationales et sous-régionales, ou transrégionales, de plus en plus lourdes que peuvent entraîner les risques contemporains de catastrophe.

23. Les tendances observées en ce qui concerne la vulnérabilité et les menaces d'origine naturelle, technologique, écologique et biologique qui pèsent sur la société montrent que ces éléments sont souvent étroitement liés et que leurs effets peuvent ainsi s'étendre et s'aggraver. Il est donc essentiel que de telles menaces soient prises en considération dans la mise au point de stratégies locales de réduction des risques, fondées sur un large éventail de relations professionnelles et logistiques allant au-delà des méthodes traditionnelles de protection. Tant l'élargissement des intérêts sectoriels en jeu que l'extension des risques liés à la situation géographique sont d'une importance particulière pour les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et autres collectivités ou groupes très vulnérables.

II. Résultats obtenus et défis à relever

24. Au cours des 10 dernières années, les notions liées à la réduction des risques de catastrophe ont gagné tant en portée qu'en précision. On s'accorde largement à reconnaître que les principes de la Stratégie de Yokohama restent pertinents. L'approche multisectorielle et multipartite qui y est préconisée demeure primordiale pour encourager une culture de la prévention en vue de réduire la vulnérabilité matérielle, sociale, économique et écologique et les conséquences des aléas en renforçant les capacités nationales et surtout locales.

25. Tout porte à croire que les autorités et le public en général comprennent mieux désormais que les conséquences à la fois politiques, économiques et écologiques que peut entraîner une catastrophe exigent des moyens plus efficaces permettant de remédier à la vulnérabilité face aux risques actuels ou nouveaux. Les analystes sont nombreux à faire valoir qu'au-delà de la sensibilisation et de l'adhésion à ces principes, un engagement bien plus important s'avère nécessaire dans la pratique.

26. On utilise de plus en plus une terminologie comprise de tous en matière de réduction des risques, de même que des schémas directeurs et des mécanismes d'application reconnus. Ces deux dernières années, des organismes ont déployé des efforts considérables pour élaborer conjointement, notamment avec la participation de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et sur la base des données d'expérience fournies par les pays, un cadre permettant de prévenir plus efficacement les catastrophes. Les observations présentées ci-après concordent avec les éléments essentiels de cette approche stratégique de la prévention des catastrophes.

A. Gouvernance: cadres organiques, juridiques et directifs

i) Politiques de base

27. Il devient manifeste que les pouvoirs publics tout comme la population prennent de plus en plus conscience du fait qu'en matière de catastrophes, il ne s'agit pas seulement de réagir face à un événement destructeur. Dans leur quasi-totalité, les informations fournies par les pays font état d'une forme ou d'une autre de politique ou d'initiative législative nationale ayant trait à la gestion des catastrophes. Une minorité de gouvernements mentionnent explicitement des programmes stratégiques de réduction des risques ou intègrent cette question parmi les objectifs de planification au niveau national.

28. Les spécialistes de nombreuses disciplines ainsi que les acteurs internationaux du développement accordent désormais une plus grande attention à la vulnérabilité et à l'anticipation des conséquences potentielles des risques. Parmi les organisations internationales, cette question a fait l'objet d'arrangements organisationnels explicites au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du PNUD, du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

ii) Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement

29. Les exemples de bonnes pratiques de réduction des risques de catastrophe abondent dans certains secteurs tels que la santé publique, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'agriculture de subsistance, la protection de l'infrastructure ou la planification régionale. Les politiques nationales globales sont plus rares en la matière.

30. D'importantes leçons peuvent être tirées des activités entreprises au cours des 10 dernières années par différents pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Australie, la Bolivie, la Chine, l'Éthiopie, l'Inde, le Mexique, la Mongolie, le Mozambique, la République islamique d'Iran, la Suisse et le Viet Nam. En s'attachant à évaluer les menaces que les risques de catastrophe font actuellement peser sur leurs objectifs de développement national, ces pays ont opté pour une plus grande cohérence dans l'examen de leurs politiques traditionnelles de gestion des catastrophes.

31. D'autres pays, comme la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Kenya, l'Ouganda, la République tchèque et la Roumanie, sont en train de modifier et d'actualiser les politiques suivies jusqu'ici selon une approche plus globale et plus stratégique de la prévention des catastrophes.

32. Les stratégies coordonnées au niveau régional ont été utiles, contribuant à étoffer les grandes orientations et les capacités opérationnelles. C'est ce qui ressort en particulier des importants engagements pris parmi les États du Pacifique, dans l'ensemble de l'Asie, dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes et, plus récemment, parmi les pays andins et en Europe. Des pays d'Afrique se sont également mis d'accord pour poursuivre leurs efforts dans ce sens.

33. Dans nombre de ces pays, il a été décidé d'élaborer de nouvelles politiques stratégiques globales plutôt que de se contenter de modifier les démarches existantes, souvent fondées sur des postulats qui ne correspondent plus à l'évaluation des risques actuels. Ces décisions ont souvent été associées à des objectifs politiques ou à des

politiques plus générales de développement national susceptibles de mobiliser l'intérêt du public. Et surtout, ces initiatives ont été planifiées et sont mises en œuvre selon un calendrier à long terme, en tablant sur les avantages qu'elles sont censées procurer à l'avenir.

34. De tels engagements ont fait intervenir les autorités gouvernementales aux plus hauts échelons et se sont souvent accompagnés d'un processus législatif élargi passant par une concertation avec les collectivités, étayée par des intérêts techniques ou sectoriels complémentaires. Cependant, la mise en œuvre dépend dans bien des cas de l'établissement de relais décentralisés aux niveaux infranational et local et d'une réelle mobilisation visant à susciter l'intérêt et la participation du public.

iii) Ressources nécessaires

35. L'insuffisance des ressources est souvent mentionnée parmi les obstacles à la mise en route ou à la réalisation de programmes à long terme de prévention des catastrophes. Malgré les nombreuses recommandations tendant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement, très peu de ressources sont expressément allouées à cette fin dans les budgets du développement, que ce soit au niveau national ou par le biais des mécanismes financiers internationaux. Les initiatives prônant l'affectation des ressources disponibles au titre du développement à la gestion des risques de catastrophe doivent être systématiquement et prioritairement soutenues.

36. Vu que la plupart des ressources investies dans la réduction des risques de catastrophe proviennent du secteur humanitaire, source précieuse de financement dont les moyens sont à peine suffisants pour couvrir les activités d'intervention et de secours, un des pays qui ont formulé des observations a jugé plus réaliste que les différents services gouvernementaux intègrent des éléments de réduction des risques dans les programmes de développement à tous les niveaux, à condition d'être sensibilisés à cette question et de s'y employer avec conviction. La façon dont les autorités concernées pouvaient allouer aux mesures de réduction des risques des ressources susceptibles d'être affectées au développement a été considérée comme une affaire essentiellement interne.

iv) Dispositifs nationaux

37. Il a été largement recommandé de créer ou de soutenir de manière continue des comités nationaux, ou autres dispositifs analogues officiellement reconnus, qui soient à la fois pluridisciplinaires, intersectoriels et multipartites. Ceux-ci sont considérés comme des mécanismes importants pour encourager un engagement national en faveur de la prévention des catastrophes, mais le nombre de solides dispositifs de ce type reste en fait modeste.

38. Si, dans les années 90, nombre de comités nationaux avaient une existence surtout théorique ou une orientation plutôt technique, l'on constate un regain d'intérêt pour la mise en place de dispositifs chargés de parer aux risques propres à tel ou tel pays. La Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République islamique d'Iran et la Suisse, par exemple, ont intégré les comités nationaux antérieurs créés au gré des circonstances dans les institutions gouvernementales établies de façon à mieux les associer aux processus nationaux de planification et, partant, de prendre en compte de façon plus durable la prévention des risques.

39. D'après les informations fournies par les pays, la mobilisation internationale et notamment les processus découlant de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont joué un rôle catalyseur dans le regroupement des capacités et des ressources institutionnelles, présentes mais souvent dispersées, au sein d'un même pays. Parmi les pays qui se sont attachés à tirer parti de telles motivations pour associer les initiatives

techniques et les moyens officiels dans le cadre de dispositifs nationaux, il convient de mentionner l'Algérie, l'Allemagne, l'Arménie, la Bulgarie, le Canada, la Colombie, les Comores, le Costa Rica, Djibouti, l'Équateur, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, le Gabon, la Hongrie, le Kenya, Madagascar, le Nicaragua, l'Ouganda, les Philippines, la République du Congo, la République de Corée, la République tchèque et la Zambie.

v) Partenariats, participation du public et collectivités locales

40. Au-delà du rôle joué par les structures nationales officielles, l'importance accordée à une plus large participation du public et les efforts faisant intervenir les intérêts tant publics que privés se sont nettement étoffés ces dernières années. Une telle évolution a donné lieu à des partenariats novateurs et à d'autres initiatives visant à renforcer les liens existant parmi les milieux universitaires ou les services spécialisés, les intérêts commerciaux et industriels et les autorités gouvernementales.

41. À mesure que les pouvoirs publics s'attachent à adopter des stratégies globales de réduction des risques de catastrophe, les fonctions complémentaires envisagées aux niveaux national, municipal et local devront être renforcées. Pour les années à venir, il reste à offrir des plus larges possibilités d'engagement et un appui accru aux organisations non gouvernementales et aux organismes associatifs et à encourager le bénévolat, objectif qui exigera des efforts systématiques et efficaces si l'on veut développer et pérenniser les capacités des collectivités locales.

B. Identification, évaluation et surveillance des risques et alerte rapide

i) Évaluation des risques au niveau national

42. Jusqu'à présent, l'évaluation des risques a le plus souvent été assimilée à une activité essentiellement technique (antécédents, population exposée aux risques, conséquences à prévoir, etc.). Avec l'apparition de risques nouveaux qui menacent des intérêts interdépendants dans un contexte mondial complexe, il faudrait davantage prendre en considération les aspects sociaux et économiques de la vulnérabilité. Ce processus a été engagé par le biais d'évaluations locales des risques et de mesures favorisant une plus large concertation avec la population. Ces mécanismes de mobilisation permettent de donner corps à des principes généraux de développement tels que l'équité, la participation du public, la bonne gouvernance et la transparence.

43. Les pays jugent nécessaire d'évaluer les risques suivant une démarche plus globale mais déplorent en même temps que les capacités actuelles soient insuffisantes en arguant la modicité des ressources humaines, techniques et matérielles. Cependant, l'évaluation des risques peut – l'expérience le montre – mettre en évidence des intérêts et moyens collectifs qui, jusque-là, n'étaient pas pris en considération, constituant ainsi des instruments propices à une mobilisation.

ii) Données et méthodes à employer

44. L'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que les données et les moyens d'analyse connexes doivent sans cesse être mis à jour, tant dans les pays qu'au niveau régional (en ce qui concerne les risques transfrontières ou régionaux et les ressources partagées dans le cadre de bassins). Il faudrait en l'occurrence améliorer l'accès aux données et les échanger librement, réaliser des études rétrospectives des enseignements à retenir et prévoir les tendances et scénarios envisageables, en les intégrant dans les pratiques communément admises des secteurs concernés.

45. Les méthodes courantes de conservation des données nationales sur les aléas recensés et les conséquences des catastrophes sont largement considérées comme

insuffisantes. Cela apparaît clairement tant au niveau international que dans les documents établis par les pays eux-mêmes, les informations disponibles étant souvent partielles, dépassées, sporadiques ou fragmentées. Dans bien des cas, ces informations sont dispersées entre différents organismes ou institutions ou ne sont partagées qu'avec la plus grande réticence.

46. Pour permettre aux pays de mesurer systématiquement les risques et de mieux évaluer les options envisageables pour les gérer, des méthodes normalisées de collecte et d'analyse des données s'avèrent nécessaires. Dans les pays, il faudrait diffuser largement et systématiquement l'information sur les risques de catastrophe, les effets prévisibles et les possibilités de gestion des risques, notamment dans les collectivités locales qui en ont effectivement besoin.

47. Il serait souhaitable d'engager au niveau international une action visant à améliorer la qualité des données relatives aux risques et des informations sur les catastrophes et de définir des indicateurs susceptibles d'en caractériser les effets. Des efforts doivent aussi être entrepris pour que les informations puissent être échangées librement. Des progrès ont été accomplis en vue d'établir des statistiques communes des risques et des catastrophes dans le cadre de la base de données internationale sur les catastrophes EM-DAT. Plusieurs organisations réalisent de concert des travaux connexes visant à faire largement connaître le concept identificateur mondial GLIDE, système de signalement des catastrophes à l'échelle planétaire. Les listes annuelles des événements catastrophiques mondiaux établies par les grandes compagnies de réassurance, de même que le réseau latino-américain d'étude sociale pour la prévention des catastrophes (LA RED), qui recense de façon plus systématique les catastrophes locales, constituent également des ressources statistiques des plus utiles.

iii) Risques nouveaux

48. Les risques nouveaux qui apparaissent ont fait l'objet, tout au long des 10 dernières années, d'une attention accrue tant à l'échelon international que dans nombre de pays, comme l'Assemblée générale l'a récemment mis en évidence dans sa résolution 58/215 sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité. Les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes ont régulièrement pris note des préoccupations croissantes que suscitent les conséquences des risques urbains et la vulnérabilité de l'infrastructure complexe de l'époque moderne. D'autres spécialistes du développement et certains commentateurs nationaux ont mis l'accent sur les menaces qui découlent des dimensions mondiales du développement économique, insistant par exemple sur la nécessité de s'intéresser davantage aux effets conjugués des aléas naturels et des dangers d'origine humaine, comme les risques technologiques. De nombreux pays se préoccupent de plus en plus des risques environnementaux et des graves répercussions socioéconomiques que pourraient entraîner des variations climatiques.

49. Certains pays s'attachent à l'évidence à prendre en considération toutes les formes de détection et de gestion des risques à rattacher à des mesures de planification préalable ou de riposte à un événement, que ces risques soient liés à des situations d'urgence d'origine naturelle, humaine ou technologique. Une telle approche intéresse tout particulièrement les petits pays et ceux qui n'ont pas les moyens de confier les différents types de situation d'urgence à des organismes distincts.

50. Les méthodes d'évaluation dynamique et de gestion des risques de catastrophe doivent évoluer en fonction des nouveaux facteurs qui touchent le plus les populations vulnérables dans leurs conditions de vie et leurs modes de subsistance. Une telle orientation territoriale s'avère particulièrement utile pour la planification et les engagements à définir au niveau national et au regard des attentes liées au développement durable, comme celles qui ressortent des objectifs du Millénaire pour le développement.

iv) Alerte rapide

51. Il est communément admis que l'alerte rapide est un élément essentiel de la réduction des risques de catastrophe. Lorsque des systèmes efficaces d'alerte rapide sont en place, ils peuvent sauver des milliers de vies humaines, comme à Cuba lors du passage de l'ouragan Michelle en 2001. L'on se rend mieux compte de l'importance de tels systèmes, d'autant que de plus en plus de personnes et de biens sont exposés à ces risques et que les caractéristiques des événements météorologiques extrêmes pourraient évoluer à l'avenir.

52. Dans la quasi-totalité des pays, les services compétents surveillent les risques météorologiques et diffusent des avis publics en cas de situation critique. Les capacités technologiques des systèmes d'alerte rapide ne cessent de s'améliorer depuis 1994 grâce à une meilleure compréhension scientifique des processus météorologiques et climatiques et d'autres conditions géophysiques, à des systèmes d'observation plus performants et aux avancées des techniques de prévision et de communication fondées sur l'informatique.

53. Les dispositifs actuels d'alerte restent néanmoins limités, comme cela a été démontré lors de deux conférences internationales organisées en Allemagne (à Potsdam en 1998 et à Bonn en 2003). Les décideurs, les experts techniques et les professionnels qui y ont participé ont constaté que de nombreux pays étaient dépourvus de véritables systèmes d'alerte rapide, des millions de personnes restant exposées aux risques, et que les aspects sociaux de tels systèmes et les politiques correspondantes n'avaient pas évolué au même rythme que les moyens technologiques.

54. Une des principales contraintes tient au fait que les systèmes d'alerte rapide sont trop souvent considérés sur un plan strictement technique comme un service de prévision, d'où les insuffisances constatées dans la connaissance des risques, y compris les risques écologiques pertinents et l'évolution des facteurs de vulnérabilité, la communication des mises en garde, la préparation et la capacité de réagir aux alertes. Dans bien des cas, le rôle des systèmes d'alerte rapide dans le développement durable reste méconnu.

55. Les participants à la conférence de Bonn ont préconisé la mise en place d'un programme international assorti de priorités précises visant à aider les pays à établir des systèmes d'alerte rapide qui puissent véritablement atteindre et desservir les populations à risque. Il serait possible d'améliorer certains systèmes tout simplement en renforçant et en intégrant les capacités et les réseaux existants. Les dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe et les services météorologiques et hydrologiques nationaux peuvent largement contribuer à stimuler un tel processus. L'alerte rapide devrait faire partie intégrante des politiques et plans nationaux de développement.

C. Gestion des connaissances et éducation

i) Gestion et mise en commun des informations

56. Les progrès intervenus dans la réalisation des objectifs de prévention des catastrophes sont dus pour une large part à l'abondance, ainsi qu'à l'échange systématique entre un nombre croissant d'utilisateurs, de données, d'informations émanant d'organismes publics ou privés et d'observations faites par des spécialistes sur les dangers, les facteurs de vulnérabilité et la gestion des risques. Aucune fonction pratique n'a aussi souvent été qualifiée d'essentielle à une prévention efficace des catastrophes que la diffusion systématique d'informations pertinentes.

57. De nombreuses organisations font office de centres d'échange d'informations sur les risques de catastrophe à l'intention des décideurs et des spécialistes ou afin de sensibiliser l'opinion publique. L'expansion des centres d'information spécialisés qui s'attachent à faciliter la collecte, la synthèse et une large diffusion des données relatives à la réduction

des risques de catastrophe constitue un des principaux succès de ces 10 dernières années. De nombreux commentateurs ont souligné la nécessité de mettre en place un tel dispositif à l'échelle mondiale, en encourageant expressément le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à remplir ce rôle.

ii) **Éducation et formation**

58. Des résultats notables ont été obtenus au cours des 10 dernières années en matière d'éducation, de formation et de recherche sur les risques, notamment aux échelons supérieurs de l'enseignement. Ils confirment de manière générale l'importance de l'éducation dans l'instauration d'une culture de la prévention des catastrophes, qui entraînera au fil du temps une modification des comportements.

59. Le secteur de l'éducation est particulièrement propice aux efforts de sensibilisation à la prévention des catastrophes. Les enseignants exercent une autorité largement reconnue et les établissements d'apprentissage et d'enseignement jouissent d'une grande considération auprès des communautés locales partout dans le monde. Les enfants communiquent volontiers leurs connaissances à mesure qu'ils les acquièrent, assurant ainsi la pérennité du savoir. Cependant, l'intégration des questions liées aux risques de catastrophe parmi les matières enseignées ne se fait que lentement et les programmes expressément consacrés à l'étude des risques restent l'exception plutôt que la règle dans la plupart des pays. Un fossé subsiste entre l'importance désormais accordée aux risques de catastrophe et la pratique effective en matière d'enseignement.

60. Il y a de nombreuses possibilités de rattacher les risques signalés ainsi que la sensibilisation à ces risques aux cours existants, mais le «manque de moyens» – qu'il s'agisse d'enseignants ou de supports pédagogiques – est trop souvent cité parmi les obstacles à surmonter. Les mesures concrètes prises dans le secteur de l'enseignement s'avèrent plus encourageantes. La mobilisation des communautés en faveur de la construction d'écoles sûres passe par l'éducation et la démonstration au niveau local. De bonnes pratiques sont présentées dans le cadre de projets tels qu'EDUPLAN Hemisferico dans les Amériques, le programme de gestion des risques sismiques dans la vallée de Katmandou au Népal et l'initiative de sécurité sismique lancée par le Centre des Nations Unies pour le développement régional en Inde, en Indonésie, au Népal et en Ouzbékistan.

61. Aux niveaux supérieurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, il faudra s'attacher davantage à associer la gestion des risques à d'autres questions touchant l'environnement, les ressources naturelles et le développement durable. Les nombreux centres de formation à la gestion des risques et des catastrophes et les centres d'information apparentés continuent de jouer un rôle important en mobilisant l'attention aux niveaux régional et international en faveur de projets nationaux et locaux. Le Centre asiatique de prévention des catastrophes de Kobe (Japon) a été expressément créé dans le cadre de la Stratégie de Yokohama. La prochaine Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2015), coordonnée par l'UNESCO, devrait permettre de consacrer plus d'attention et de ressources à un échange mondial de données d'expérience dans ce domaine.

62. Le Programme interinstitutions de formation à la gestion des catastrophes de l'ONU, administré par le PNUD avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, répond à l'évolution des besoins en matière de formation professionnelle. Un examen stratégique a été entrepris dans le cadre de ce programme pour en évaluer l'orientation, les objectifs et la valeur ajoutée, compte tenu des tendances actuelles et des enjeux futurs à prendre en considération dans l'optique de la mise en place de capacités de gestion des catastrophes et des risques.

63. Ainsi qu'il ressort de bon nombre de commentaires, le renforcement des capacités est également d'une importance décisive pour la réalisation des objectifs de prévention des catastrophes. L'accent est souvent mis sur la nécessité de s'adresser d'abord aux communautés les plus vulnérables, comme le montrent les travaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge visant à évaluer le degré de vulnérabilité et les capacités de réaction dans le cadre des activités de développement locales. Il faudrait à cet égard offrir de plus larges possibilités aux organisations non gouvernementales, au secteur privé et aux services de téléenseignement. L'expérience locale et les connaissances traditionnelles pourraient aussi être davantage mises à profit.

64. Même si les activités de formation au niveau des communautés permettent une meilleure mobilisation, il reste beaucoup à faire pour aller au-delà des discours. Il importe d'instaurer un dialogue franc et ouvert entre les parties intéressées à l'échelle locale afin de définir des objectifs à plus long terme. Il faut déterminer quelles sont les activités effectivement requises, où elles le sont et par qui, ainsi que les moyens d'assurer le plus efficacement la formation voulue. Le programme de protection contre les cyclones destiné aux communautés rurales du Bangladesh, dont les résultats ont été salués, est un bon exemple d'activité continue menée depuis une trentaine d'années.

iii) Recherche

65. La recherche sur les dangers et les risques de catastrophe a connu un essor considérable en l'espace de 10 ans. À l'échelle mondiale, une attention particulière a été portée aux aspects sociologiques des catastrophes sous un angle pluridisciplinaire en tenant compte de leur dimension humaine, de façon à mettre en relief la notion de vulnérabilité dans l'évaluation des risques auxquels sont exposées les populations. *Disasters by Design* (Mileti, 1999) est un exemple classique de projet de recherche coordonné à l'échelon national auquel ont contribué plus de 250 intervenants issus de diverses disciplines professionnelles. Ce projet, cofinancé par plus d'une douzaine d'organismes publics des États-Unis, a permis de dresser un bilan complet des risques tels qu'ils sont perçus dans ce pays. Le réseau allemand de recherche pour la prévention des catastrophes est un autre exemple d'initiative intersectorielle ayant pour objet de mener des programmes concertés de recherche sur différents aspects de la prévention des catastrophes.

66. À l'échelle régionale, la Commission européenne et, en particulier, les directions générales de la recherche et de la société de l'information et le Centre commun de recherche fournissent des exemples d'appui institutionnel à des travaux de recherche multinationaux et interdisciplinaires sur les catastrophes tant naturelles que technologiques par le biais de programmes-cadres successifs pour la recherche et le développement technologique. Il reste nécessaire d'encourager la recherche appliquée en vue de prendre en considération les facteurs de vulnérabilité dans les activités de développement. Les programmes de recherche pluridisciplinaires doivent aussi tenir compte des perspectives nationales et régionales.

67. Les décideurs sont à l'affût d'analyses économiques sur les conséquences financières des catastrophes et d'études faisant apparaître le rapport coûts-avantages de la prévention des catastrophes. On s'attache à mettre en évidence les avantages que présente l'atténuation des effets des catastrophes et les coûts que cela implique, ainsi qu'à définir des critères utiles pour promouvoir l'investissement dans la réduction des risques. Les travaux de recherche portant sur les dimensions humaines de la vulnérabilité, y compris les problèmes liés aux disparités entre les sexes et les aspects psychologiques, la sensibilisation aux risques et les moyens de faire davantage participer le public à la gestion des risques, doivent également être poursuivis.

iv) Sensibilisation du public

68. La sensibilisation du public est considérée comme un des éléments clefs d'une prévention efficace des catastrophes. Le prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, décerné chaque année depuis 1986, demeure la plus importante distinction remise dans ce domaine et constitue le principal moyen de sensibilisation utilisé par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. L'expérience de ces 10 dernières années montre que la sensibilisation du public est essentielle pour encourager les populations vulnérables à intervenir plus activement dans la réduction des risques et inciter les communautés locales à assumer plus largement la responsabilité de leur propre protection.

69. Les autorités nationales et locales peuvent contribuer pour beaucoup à influencer l'opinion publique en témoignant de l'attention accordée à la prévention des catastrophes dans les objectifs nationaux de planification et de développement. De nombreux pays célèbrent la Journée internationale de la prévention des catastrophes ou marquent une autre journée de commémoration, d'information ou de mobilisation. Cependant, il conviendrait de mettre en place des stratégies mieux adaptées, à plus long terme et dotées de ressources supplémentaires, qui rendent compte de façon plus claire et plus cohérente des possibilités pratiques de réduction des risques de catastrophe.

70. Bon nombre d'activités de sensibilisation peuvent être entreprises par le biais des écoles, d'organisations locales et de réseaux communautaires dont les membres sont unis par des intérêts communs. Intégrés dans la culture populaire, les thèmes liés à la prévention des catastrophes peuvent susciter un intérêt considérable. Les éducateurs et les praticiens jugent indispensable de communiquer l'information de façon plus imaginative, de mieux cibler les besoins locaux et de faire davantage appel aux langues vernaculaires.

71. Étant donné l'abondance des informations disponibles et la commodité des moyens de communication à l'échelle mondiale, les messages relatifs à la prévention des catastrophes doivent être à la fois pertinents et clairement ciblés en fonction du public visé. L'objectif reste d'appeler l'attention du public sur les risques encourus au niveau local et les facteurs directs de vulnérabilité, alors que les médias s'étendent longuement sur les catastrophes survenues dans des régions lointaines. Les moyens d'information sont encore largement sous-utilisés aux fins de l'organisation de campagnes plus efficaces de sensibilisation et de mobilisation face aux risques.

D. Réduction des facteurs de risque sous-jacents

72. L'on constate une tendance positive consistant à étudier les facteurs de risque dans le cadre de tel ou tel programme sectoriel en accordant une place accrue à la vulnérabilité dans les activités de développement. Cette évolution a contribué pour beaucoup à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'agriculture, la sylviculture, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

73. Mis à part les initiatives émanant de tel ou tel ministère ou intéressant un nombre restreint de secteurs, les pays membres de la Société andine de développement ont également adopté une démarche plus globale. Dans le cadre du Programme régional de prévention et de réduction des risques établi à la suite du phénomène El Niño de 1997-1998, diverses approches sectorielles de la vulnérabilité et de la réduction des risques de catastrophe ont fait l'objet d'une coordination interministérielle dans l'intérêt commun de tous les pays participants.

74. L'initiative des pays andins n'est qu'un exemple des multiples compétences, aptitudes et techniques disponibles et largement mises à profit qui sont susceptibles de

réduire les risques de catastrophe auxquels les populations sont exposées. Il faut donc encourager et appuyer les efforts visant à regrouper et mettre en commun les moyens technologiques et à tirer parti des capacités ou ressources institutionnelles existantes, notamment dans le cas des pays en développement et des pays se trouvant dans une situation particulière.

i) Gestion des ressources environnementales et naturelles

75. Les facteurs de risque étant étroitement liés aux problèmes de gestion des ressources environnementales et naturelles, il y a de nombreuses possibilités d'exploiter les ressources existantes et les pratiques établies aux fins d'une meilleure prévention des catastrophes. On s'accorde à reconnaître que la gestion des forêts, de la végétation, du sol, de l'eau et des terres doit faire l'objet de mesures mûrement réfléchies, et de telles mesures sont du reste effectivement appliquées pour réduire les risques de catastrophe. Les études d'impact sur l'environnement, dont la pratique s'est généralisée, peuvent étayer sur les plans économique et technique la conceptualisation et la réalisation de travaux d'évaluation des dangers et des risques de catastrophe. Les États insulaires du Pacifique s'emploient actuellement à mettre au point un indice de vulnérabilité environnementale qui permettra aux décideurs d'accéder à des informations plus systématiques en vue de renforcer la capacité de résistance et d'améliorer la viabilité de l'environnement. La République de Corée a classé les milieux naturels particulièrement menacés dans la catégorie des zones potentiellement à risques nécessitant une surveillance attentive tant sur le plan du développement que du point de vue des ressources naturelles.

76. La conservation et la régénération des zones humides, préconisées par la Convention de Ramsar, et la réintroduction des mangroves de la zone intertidale, à laquelle s'emploient la Société nationale de la Croix-Rouge au Viet Nam et des organisations non gouvernementales au Bangladesh, témoignent du rôle que les ressources naturelles peuvent jouer dans la prévention des risques de catastrophe. Les pratiques agricoles traditionnelles largement employées par des organisations communautaires au Honduras privilégient l'utilisation de la végétation et des terres pour stabiliser les sols, réduire le ruissellement et ralentir la dégradation des terres.

77. Il y aurait moyen de développer les relations et les possibilités d'action intersectorielle parmi les organisations chargées de la gestion des risques de catastrophe et celles qui se consacrent à la protection de l'environnement, en faisant notamment intervenir des organisations non gouvernementales telles que l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Institut international du développement durable (IIDD). Les possibilités de synergie et de partage des ressources avec les travaux relevant de diverses conventions internationales (Convention de Ramsar sur les zones humides, Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par exemple) pourraient également être mises à profit.

ii) Pratiques en matière de développement social et économique

78. La plupart des pays en développement sont dépourvus des mécanismes sociaux et économiques spécifiques qui protègent les groupes les plus vulnérables ou les plus défavorisés dans les pays économiquement développés. Les programmes institutionnalisés de sécurité sociale étant relativement rares, les pauvres et les personnes marginalisées n'ont, dans les pays en développement, guère d'autre solution en période de crise que de s'en remettre à la solidarité familiale ou à l'entraide communautaire. L'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que les programmes entrepris dans certains secteurs sociaux, dont l'éducation et la santé, ou des activités de subsistance telles que l'agriculture et l'élevage,

peuvent stimuler les efforts visant à offrir une meilleure protection contre les catastrophes en réduisant les facteurs de vulnérabilité.

79. Des initiatives tendant à renforcer la participation des communautés à la protection des écoles, des établissements de soins et des systèmes locaux d'approvisionnement en eau sont menées depuis de nombreuses années dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes par l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Aux Philippines, le Ministère de la protection sociale et du développement s'emploie, en étroite collaboration avec le Bureau de la défense civile et des organisations non gouvernementales locales, à développer les aspects sociaux de l'appui communautaire et à renforcer les capacités locales de réduction des risques de catastrophe.

80. Cela étant, pour des raisons économiques et commerciales, les mécanismes permettant de répartir plus largement les risques au sein de la société, tels que les programmes d'assurance-récolte ou d'assurance-logement ou les régimes institutionnels de sécurité sociale, ne sont pas très répandus dans la plupart des pays en développement. Des initiatives socioéconomiques initialement considérées comme irréalisables, émanant de la Grameen Bank au Bangladesh ou de fonds locaux d'aide mutuelle de caractère social, ont été prises pour favoriser le développement par le biais de formules de prêts communautaires et de programmes de micro-investissement qui ont rencontré un succès considérable.

81. À quelques exceptions près, dont l'association entre InterPolis Reinsurance et la Fondation Kalanjiam en Inde méridionale et un programme financé par l'État au Viet Nam, rares sont les programmes de microfinancement ou de prêt qui encouragent expressément les pratiques propres à réduire les risques parmi les populations paupérisées. Certains programmes de relèvement entrepris à la suite du tremblement de terre survenu dans le Gujarat (Inde) ou des programmes pilotes reposant sur la responsabilité sociale des entreprises et l'assurance communautaire au Bangladesh ont montré non seulement la nécessité d'associer les communautés à tous les stades de ces programmes, mais aussi les difficultés que cela entraîne pour les activités de développement et les investissements privés.

82. Au plan macroéconomique, la réduction des risques de catastrophe fait l'objet d'un appui institutionnel et d'investissements croissants. Parmi les institutions financières internationales, le service de gestion des risques de la Banque mondiale a contribué pour beaucoup à attirer l'attention sur les investissements à engager dans ce domaine. Cette initiative a permis d'établir des liens entre le secteur privé, les assurances et les investisseurs pour aboutir à la création du Consortium ProVention, actuellement hébergé par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

83. À la suite des ravages causés par l'ouragan Mitch en Amérique centrale, la Banque interaméricaine de développement a fait de la prévention des catastrophes l'un des éléments centraux de ses stratégies de prêts pour le développement depuis 2000. La Banque de développement des Caraïbes suit désormais la même voie et, après deux années d'étude interne, la Banque asiatique de développement a annoncé, pour 2004, une nouvelle politique visant à mieux promouvoir la prévention des catastrophes par le biais de ses programmes de prêts. La Banque africaine de développement, en coopération avec l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, s'emploie actuellement à formuler des directives invitant les pays à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement.

84. De même, le secteur des assurances se signale régulièrement par des données statistiques éloquentes et des analyses des risques de catastrophe et des coûts qu'ils font supporter aux pays. Cependant, les gouvernements et les compagnies d'assurances peinent

encore à mettre en place des mécanismes viables de transfert des risques en faveur des petits propriétaires non assurés ou mal assurés dans les pays en développement.

iii) Aménagement du territoire et autres mesures techniques

85. L'aménagement du territoire s'avère essentiel pour prévenir les catastrophes en alliant évaluation des risques, gestion de l'environnement, emplois productifs et activités de développement. Il représente souvent une interface cruciale entre espaces urbains et espaces ruraux, là où les ressources naturelles se trouvent le plus menacées par la croissance et le développement. Cela étant, de fortes influences économiques peuvent aisément prévaloir sur des perspectives moins visibles de prévention des risques.

86. Cela vaut aussi pour d'autres mesures techniques ou structurelles propres à réduire les facteurs de risque sous-jacents. Toutes sortes de connaissances et de compétences peuvent être mises à profit pour réduire au minimum les risques de catastrophe, qu'il s'agisse de la cartographie des zones de risque extrême, du renforcement des bâtiments, de la protection des infrastructures ou de l'établissement de normes de construction. Dans la plupart des pays, les codes du bâtiment et les méthodes de construction permettant de résister aux catastrophes sont bien connus et sont mis à jour en collaboration avec des ingénieurs, des scientifiques et autres spécialistes.

87. Le problème est de savoir si ces mesures techniques sont couramment appliquées et les normes en vigueur effectivement respectées. Dans de nombreux pays, l'efficacité d'instruments aussi essentiels de prévention des catastrophes est souvent compromise par l'insuffisance de l'appui politique et institutionnel.

88. Une large participation des parties intéressées est une condition *sine qua non* pour pouvoir introduire des pratiques réglementaires viables. Cela suppose l'association des divers intérêts en jeu (gestion des risques, environnement, compétences professionnelles et techniques, investissement et développement) dans un dessein commun, le succès de l'opération étant étroitement lié à la façon dont les parties conçoivent les conditions d'ordre territorial ou communautaire qu'elles partagent concrètement.

iv) Techniques de pointe

89. L'utilité des techniques modernes de prévention des catastrophes est largement reconnue. Elles sont de plus en plus largement employées à mesure que les outils s'améliorent, que leurs coûts diminuent et qu'ils deviennent plus accessibles au niveau local. La télédétection, les systèmes d'information géographique, les observations à partir de l'espace, la modélisation et la prévision sur ordinateur ainsi que les technologies de l'information et de la communication se sont avérées des plus utiles, en particulier pour la détection des risques, la cartographie, la surveillance, les évaluations territoriales ou locales et les dispositifs d'alerte rapide. La prévision des phénomènes météorologiques violents, par exemple, n'a cessé de s'améliorer depuis 10 ans.

90. Le recours aux techniques de pointe et aux ensembles de données connexes dans la gestion de l'environnement offre des possibilités de synergie et d'approches communes avec la gestion des risques de catastrophe. Leurs coûts ayant diminué, ces outils sont devenus des dispositifs courants beaucoup plus facilement accessibles et leur utilisation s'est répandue au niveau local dans de nombreux pays. Les techniques plus élaborées de surveillance et de modélisation doivent fournir aux communautés locales et aux décideurs des données et des résultats utilisables, y compris des moyens d'alerte rapide.

91. Les pays apprécient le fait que les techniques de pointe sont désormais plus largement disponibles, mais certains déplorent le manque de capacités ou de données techniques qui les empêche d'en tirer pleinement parti. Dans bon nombre de cas, il a été jugé nécessaire d'éviter les doubles emplois, de veiller à la compatibilité des techniques

employées, de promouvoir un véritable échange d'informations entre les différents ministères concernés et de faciliter les applications interdisciplinaires indispensables à une prévention efficace des catastrophes.

92. D'autres initiatives en cours visant à appliquer les techniques spatiales et les techniques de télécommunication à la prévention des catastrophes devraient à terme faire l'objet de partenariats stratégiques à l'échelle mondiale et régionale. Le Bureau des affaires spatiales de l'ONU et le groupe d'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'apprêtent à introduire un système mondial intégré de gestion des travaux de prévention des catastrophes naturelles et des activités de secours. Une initiative multilatérale de portée mondiale, faisant intervenir à la fois des pays développés et des pays en développement, a récemment été lancée pour élaborer un document-cadre relatif à un plan décennal de mise en place d'un système mondial d'observation de la Terre. Cette initiative vise, entre autres, à réduire les pertes dues aux catastrophes et à améliorer la connaissance, l'évaluation et la prévision des variables météorologiques et climatiques.

93. Si l'on s'accorde à reconnaître l'importance de la technologie pour la prévention des catastrophes, ses avantages ne sont pas toujours mis à profit sur le plan institutionnel compte tenu des systèmes d'appui rigoureux, des ressources stables et des moyens techniques requis. Il faut donc que les pays et les organismes relativement évolués sur le plan technique encouragent non seulement une plus large application de ces ressources dans les pays en développement et les communautés touchées par les catastrophes, mais contribuent également sur les plans humain et technique à satisfaire les besoins qui en résultent.

E. Préparation à une intervention efficace et relèvement

94. Les mesures de gestion des catastrophes et de protection civile mises en place par les gouvernements jouent un rôle important dans la gestion des risques de catastrophe. Cela est d'autant plus évident que les activités de planification préalable et l'élaboration de plans d'urgence exigent des connaissances spécialisées, une mobilisation de la population et des moyens d'information. Les responsables de la gestion des catastrophes et les services de protection civile peuvent jouer un rôle déterminant en incitant les communautés à participer aux activités de sensibilisation aux risques, à l'établissement de cartes des risques et à la protection des infrastructures essentielles. Les organismes de protection civile peuvent également fournir un appui supplémentaire et faire part de leurs connaissances techniques dans le cadre d'activités continues de formation. Ils ont une large contribution à apporter en transmettant les leçons tirées d'opérations antérieures de secours d'urgence afin de faciliter les procédures de planification à prévoir pour les stratégies futures de prévention des catastrophes.

95. La plupart des pays disposent d'une forme ou d'une autre de dispositif réglementaire de gestion des situations d'urgence, mais une minorité seulement a pris conscience des possibilités considérables que de tels organismes offrent dans la mise au point d'approches globales et stratégiques permettant de recenser, de faire connaître et de gérer les risques de catastrophe. En tant qu'organisme national responsable de l'ensemble des activités de gestion des situations d'urgence dans la Fédération de Russie, EMERCOM illustre bien les efforts déployés pour revoir les modes d'organisation et élargir les capacités de façon à accorder plus d'importance à la réduction des risques de catastrophe. L'Australie, le Chili, la Colombie, Cuba, la France et la Nouvelle-Zélande sont d'autres exemples de pays ayant adopté des approches globales de la gestion des risques et des moyens d'intervention à prévoir en cas d'urgence.

96. Afin de développer les moyens de sensibilisation et de gestion requis en fonction des risques actuels de catastrophe, des dispositions législatives et des arrangements

institutionnels s'avèrent nécessaires de façon à réunir toutes les parties concernées par la gestion des risques et des catastrophes en vue d'une planification et d'une intervention intégrées et mieux coordonnées. Des efforts concertés et la mise en commun des bonnes pratiques peuvent aider à rattacher la connaissance et l'analyse des risques au savoir-faire opérationnel et à l'expérience des responsables de la gestion des situations d'urgence. Dans le cadre élargi à prévoir, l'appui apporté par les organismes publics, les autorités locales, les administrateurs d'infrastructures de base et d'équipements vitaux, les milieux d'affaires, les organisations non gouvernementales et le public lui-même doit être intégré dans un processus plus ouvert reposant sur la concertation.

97. Les spécialistes de la gestion des situations d'urgence insistent désormais sur la nécessité d'investir beaucoup plus dans les mesures de préparation, de prévention et d'atténuation. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des montants disproportionnés que les gouvernements et les organisations internationales affectent couramment aux opérations de secours d'urgence et de relèvement, souvent à la hâte, en agissant en parallèle et sans soumettre ces opérations à un contrôle aussi rigoureux que celui qui est généralement exigé pour les dépenses de développement.

98. En partie à cause du coût de plus en plus élevé des catastrophes et de leurs conséquences pour le développement, le Department for International Development du Royaume-Uni et l'ONG Tear Fund ont récemment fait établir des études sur les contraintes et autres facteurs qui entravent un financement plus équilibré de la gestion des risques de catastrophe entre opérations de secours d'urgence et activités de développement.

99. Dans bien des cas, les fonds alloués au titre des opérations de secours d'urgence et de relèvement ne peuvent être utilisés qu'après la perte d'avoirs économiques et sociaux essentiels, alors que les sommes investies pour réduire au minimum le risque de les perdre sont nettement plus modestes. Il faut à l'évidence prévoir des mesures d'incitation ou de dissuasion plus efficaces axées sur les responsabilités et les fonctions opérationnelles complémentaires à assumer. Les ressources nécessaires doivent également être prises en compte, eu égard aux coûts et aux avantages respectifs de la gestion des risques et des catastrophes.

III. Conclusions

A. Résultats obtenus

100. D'importants résultats ont été obtenus dans la réalisation des objectifs de la Stratégie de Yokohama, les pays étant de plus en plus nombreux à comprendre que la réduction des risques de catastrophe est essentielle au développement durable et que les activités de développement peuvent dans certains cas créer ou accentuer des facteurs de vulnérabilité. Les principes de la Stratégie de Yokohama restent valables en tant que moyens d'orienter les schémas directeurs à mettre en place pour renforcer les capacités nationales et surtout locales de prévention des catastrophes⁸. À l'échelon international, d'importants accords multilatéraux ayant trait à la réduction des risques de catastrophe ont été conclus, notamment les diverses conventions relatives aux menaces pour l'environnement et les résolutions, déclarations et initiatives pertinentes en matière de développement durable, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

⁸ Les corrélations en question sont présentées dans l'annexe du document A/CONF.206/PC(II)/3 du 8 septembre 2004.

- Les pays ont exprimé avec force des intentions dûment étayées sous la forme de déclarations de politique générale telles que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui préconisent des engagements internationaux et régionaux et des mesures nationales visant à réduire la vulnérabilité, à procéder à des évaluations des risques et à appliquer des stratégies globales de gestion des risques et des catastrophes. Cependant, il est largement admis que des engagements plus tangibles s'avèrent nécessaires pour que les intentions exprimées trouvent une application concrète.
- Tout porte à croire que les corrélations entre la pauvreté, des pratiques écologiques viables, la gestion des ressources naturelles et des risques planétaires, y compris les préoccupations découlant des variations climatiques, de l'extension des villes et des problèmes mondiaux de santé, et la technologie moderne sont désormais mieux comprises au niveau mondial. La nécessité de démarches intégrées en matière de gestion des risques et des catastrophes est désormais prise en compte, des politiques stratégiques et des méthodes d'application nouvelles étant adoptées dans un nombre croissant de pays.
- Des progrès réels, quoique partiels, ont été accomplis en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies nationales de planification et de développement. Ils sont manifestes au niveau international, voire régional, qu'il s'agisse de la création de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, des efforts de mobilisation des institutions financières internationales ou du rôle d'appui de certaines commissions économiques régionales de l'ONU.
- Un intérêt particulier est porté aux importantes mesures de mobilisation et de soutien des institutions régionales ou sous-régionales qui contribuent – sur les plans politique et technique et en matière d'éducation et d'information – à renforcer, coordonner et appuyer les stratégies de prévention des catastrophes lancées par les pays.
- Alors que l'on privilégiait auparavant des approches essentiellement scientifiques et techniques et le recours à des moyens matériels pour atténuer les effets des risques naturels sur les populations nationales, des progrès considérables ont de toute évidence été réalisés dans la prise en compte des dimensions sociales et des aspects multisectoriels de la vulnérabilité humaine.
- Des relations interdisciplinaires et organisationnelles sont actuellement mises en place, eu égard au principe fondamental du partenariat et au partage équitable des responsabilités et des ressources. Si l'on ne prête pas attention aux risques auxquels le public est exposé au niveau local, les efforts déployés par les pays risquent de se focaliser sur les mesures à prendre à l'échelon international ou sur des niveaux centralisés de responsabilité.
- Il existe un savoir-faire, des compétences et des moyens techniques considérables qui permettent d'atténuer les effets des sinistres et de faire en sorte que la population soit moins vulnérable et moins exposée aux risques de catastrophe. Ces moyens sont largement mis à profit dans certains pays, mais de façon plus irrégulière, occasionnelle ou fragmentaire dans d'autres, faute d'une assistance en matière de coopération et d'un transfert de technologie aussi large que possible au niveau international.
- L'information axée sur la réduction des risques de catastrophe est une ressource très appréciée: elle est désormais plus largement disponible, mieux diffusée et davantage utilisée, ce qui est considéré comme un atout important. De même que l'éducation en général et le renforcement des capacités à tous les niveaux, la gestion du savoir et

la mise en valeur du capital social sont des investissements jugés prioritaires pour pérenniser les acquis.

B. Lacunes et difficultés

101. Mis à part le fait que les progrès réalisés dans la réduction des risques et de la vulnérabilité aux catastrophes ne sont pas systématiquement mis à profit, partagés et notifiés, l'examen de la Stratégie de Yokohama a fait apparaître les lacunes et difficultés ci-après. Il s'agit d'éléments clefs qui peuvent aider les populations à se prémunir contre le risque de catastrophe dans leur environnement quotidien et leur milieu de travail. Ces éléments peuvent aussi créer une dynamique permettant aux pouvoirs publics, aux institutions et au public de renforcer la capacité de résistance face aux menaces que de tels aléas font peser pour l'avenir.

102. Gouvernance: cadres organiques, juridiques et directifs

1. Établir une stratégie de prévention des catastrophes liée aux différents intérêts sectoriels et intégrée dans les plans et objectifs de développement aux niveaux national et local.

2. Mettre en place des dispositifs nationaux de prévention des catastrophes, ou renforcer ceux qui existent, en faisant appel aux acteurs de différents secteurs et en les dotant de ressources suffisantes pour réaliser des progrès, en sus de la volonté politique et des mesures concrètes nécessaires aux fins de la réduction des risques de catastrophe.

3. Définir les rôles, responsabilités, possibilités et ressources dans l'optique de stratégies de réduction des risques fondées sur des partenariats, prenant appui sur les intérêts des collectivités locales et faisant appel à une large participation du public, y compris l'intervention des groupes défavorisés.

4. Répartir judicieusement les ressources provenant des budgets des opérations de secours d'urgence et des activités de développement aux niveaux international, régional et national de façon à donner plus de poids, dans la pratique, aux stratégies de réduction des risques de catastrophe.

5. Promouvoir l'emploi d'une terminologie largement comprise concernant la prévention des catastrophes et introduire des schémas directeurs suffisamment souples pour permettre l'application de diverses méthodes d'application.

103. Identification, évaluation et surveillance des risques et alerte rapide

1. Établir des normes pour l'établissement et l'archivage systématiques de registres statistiques nationaux détaillés ayant trait aux divers aspects de la réduction des risques de catastrophe (données relatives aux bâtiments et aux voies de communication et infrastructures essentielles, aux aspects socioéconomiques de la vulnérabilité, à l'analyse des risques, aux exigences opérationnelles en cas de catastrophe, etc.).

2. Dresser des bilans de l'état des risques à l'échelle du pays (cartes des zones à risque et évolution des facteurs de vulnérabilité, par exemple) et procéder à des évaluations des risques tenant compte des aspects techniques et socioéconomiques, en étendant l'analyse, s'il y a lieu, aux risques de catastrophe communs à plusieurs territoires ou secteurs adjacents.

3. Établir des systèmes d'alerte rapide centrés sur les populations exposées et intégrant les aspects essentiels de l'évaluation des risques, du déclenchement des alertes, des moyens de diffusion, de la préparation et des capacités d'intervention.

4. Mettre en œuvre les recommandations de la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide approuvées par l'Assemblée générale en matière de programmes, notamment par une coordination internationale élargie et l'intégration de systèmes d'alerte rapide dans la politique de développement.

104. **Gestion des connaissances et éducation**

1. Introduire la question de la prévention des catastrophes dans les programmes d'étude à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation professionnelle, en privilégiant les établissements scolaires et d'autres institutions relativement importantes.

2. Renforcer et appuyer les capacités institutionnelles en vue de recueillir, de regrouper, de diffuser et d'utiliser largement les informations et données d'expérience actuelles et traditionnelles relatives à la prévention des catastrophes.

3. Mettre en évidence les fruits de l'expérience, par le biais d'études de cas largement diffusées et reprises, d'échanges professionnels entre les pays et d'efforts institutionnalisés visant à recenser et à prendre en considération les leçons tirées d'événements antérieurs.

4. Mettre au point des programmes de recherche susceptibles de rassembler de multiples disciplines et intérêts professionnels, de déboucher sur la prise de décisions et de se traduire par des mesures de prévention des catastrophes à tous les niveaux.

5. Définir des stratégies multidimensionnelles de sensibilisation permanente du public pour promouvoir les mesures préconisées, le développement des capacités et une meilleure compréhension de la part de la population, en faisant appel aux ressources et compétences de spécialistes des secteurs public et privé, notamment les médias.

105. **Réduction des facteurs de risque sous-jacents**

1. Relier la réduction des risques aux centres d'intérêt, capacités et engagements relatifs à l'environnement, aux ressources naturelles, aux changements climatiques et à d'autres aspects géophysiques.

2. Rattacher les principes et pratiques de développement social et économique aux compétences techniques pour protéger les infrastructures essentielles et réduire la précarité dans le cas des populations vulnérables.

3. Favoriser ou susciter une plus large collaboration des intérêts publics et privés et des compétences scientifiques et professionnelles, ainsi que des partenariats connexes tant dans les domaines d'activité sectorielle concernés qu'en dehors de ce cadre, notamment en encourageant plus largement l'échange de connaissances et le transfert de technologie entre tous les pays.

4. Promouvoir l'introduction et l'utilisation appropriée de mesures techniques d'aménagement du territoire, de normes et règlements de construction et de compétences et moyens technologiques de pointe dans les pays particulièrement défavorisés et sujets aux catastrophes.

5. Identifier et contribuer à faire adopter au niveau local des instruments financiers et des modes d'investissement permettant de répartir, de transférer ou de réduire les risques encourus, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables et au sein des collectivités locales.

106. **Préparation à une intervention efficace et relèvement**

1. Élargir le dialogue public, la pratique officielle et la participation des spécialistes en tenant compte de l'ensemble des besoins et responsabilités communs et complémentaires en matière de gestion des risques et des catastrophes.

2. Recenser et répartir les ressources existantes provenant des budgets prévus pour l'équipement, le développement et les secours d'urgence au profit de la gestion des risques et des catastrophes de façon à privilégier la réduction durable des risques.

3. Évaluer la pertinence de l'ensemble des politiques, capacités opérationnelles et besoins de gestion des risques et des catastrophes compte tenu des risques actuels et nouveaux.

107. Ainsi qu'il ressort des conclusions de l'examen de la Stratégie de Yokohama, l'importance de la réduction des risques de catastrophe est désormais comprise et prise en considération, ce qu'attestent de multiples initiatives et efforts. Bon nombre de décideurs connaissent aussi les dispositions à prendre et disposent déjà, dans certains cas, des ressources nécessaires. Cependant, toutes les parties prenantes doivent en faire beaucoup plus pour que les intentions exprimées se concrétisent, de façon à mieux prémunir les populations contre les catastrophes dans un monde plus sûr.

Annexe

Évolution des principes de la Stratégie de Yokohama vers un nouveau cadre d'orientation pour la prévention des catastrophes

Principes de Yokohama

Cadre d'orientation – Domaines d'action thématiques (fondés sur les bonnes pratiques et les possibilités futures de mise en œuvre)

Principe 3. La réduction des risques de catastrophe doit faire partie intégrante des politiques de développement et de planification aux niveaux national, régional, bilatéral, multilatéral et international.

Principe 6. Une participation à tous les niveaux allant des collectivités locales aux niveaux régional et international en passant par le gouvernement national est indispensable à une réduction effective des risques de catastrophe.

Principe 10. C'est à chaque pays qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection des populations et des éléments du patrimoine national contre les conséquences des catastrophes naturelles.

Principe 1. L'évaluation des risques est une mesure indispensable à l'adoption de politiques et de dispositions visant à réduire les risques de catastrophe.

Principe 5. L'alerte rapide et la diffusion efficace d'informations par les moyens de télécommunication et les services de radiodiffusion sont des éléments clefs du succès de la réduction des risques de catastrophe.

Principe 6. Une participation à tous les niveaux allant des collectivités locales aux niveaux régional et international en passant par le gouvernement national est indispensable à une réduction effective des risques de catastrophe.

Gouvernance: cadres institutionnels et directifs pour la réduction des risques

- Politiques socioéconomiques, utilisation efficace des ressources
- Politiques de l'environnement
- Réduction des risques et développement durable
- Politiques nationales, développement institutionnel et législation
- Autorités locales et politiques municipales de réduction des risques
- Partenariats, action et participation communautaires
- Transparence et responsabilité
- Politiques scientifiques et techniques

Identification, évaluation et surveillance des risques et alerte rapide

- Évaluation des risques et de la vulnérabilité
- Collecte de données et utilisation de l'information
- Évaluation des effets des catastrophes
- Prévision et alerte rapide
- Évaluation des risques climatiques et environnementaux
- Risques urbains
- Sécheresse

Principe 4. La mise en place de capacités et le renforcement de celles qui existent déjà pour réduire les risques de catastrophe doivent constituer une priorité.

Principe 6. Une participation à tous les niveaux allant des collectivités locales aux niveaux régional et international en passant par le gouvernement national est indispensable à une réduction effective des risques de catastrophe.

Principe 7. L'éducation et la formation de communautés entières sont des facteurs décisifs pour l'élaboration et l'application de plans et de modes de développement propres à réduire la vulnérabilité de groupes cibles.

Principe 8. La communauté internationale doit mettre en commun les techniques nécessaires à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la coopération technique.

Principe 9. La protection de l'environnement, intégrée dans les plans de développement durable et compatible avec la lutte contre la pauvreté, est un élément essentiel de la réduction des risques de catastrophe.

Principe 2. La réduction des risques de catastrophe est d'une importance capitale pour la réduction des besoins en matière de secours.

Principe 8. La communauté internationale doit mettre en commun les techniques nécessaires à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la coopération technique.

Principe 10. La communauté internationale doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mobiliser des ressources suffisantes et utiliser tous les moyens financiers, scientifiques et technologiques dont elle dispose dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, en tenant compte des besoins des pays en développement, notamment les moins avancés.

Connaissances et éducation

- Gestion de l'information
- Éducation en matière de développement durable
- Réduction des risques de catastrophe au niveau universitaire
- Formation
- Programmes de recherche
- Mécanismes de sensibilisation du public

Réduction des facteurs de risque sous-jacents

- Aménagement de l'espace
- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Instruments financiers; assurance, microfinancement – filets de sécurité
- Construction plus sûre, protection des infrastructures
- Techniques perfectionnées

Préparation à une intervention efficace et relèvement

- Secours assortis d'une réduction de la vulnérabilité

Mécanismes de mise en œuvre:

- Cadres institutionnels régionaux de réduction des risques
- Politique de coopération internationale visant à réduire les risques (aux niveaux bilatéral et multilatéral)
- Partenariats, action et participation communautaires